



CFDD INFO

Bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable

Octobre 2007 – nr 34

Contenu

1. [Conférence « Le développement durable, notre avenir à tous ? - Les vingt ans du Rapport Brundtland »](#)
2. [Avis pour un set d'indicateurs pour le développement durable au niveau belge](#)
3. [Avis sur un projet d'AR limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses \(SPFO et arsenic\)](#)
4. [Avis sur le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques \(SAICM\)](#)
5. [Avis relatif au rapport d'avancement 2007 sur la Stratégie de Lisbonne- Mise en oeuvre du Programme national de Réforme de la Belgique](#)
6. [Activités des groupes de travail](#)

1. Conférence « Le développement durable, notre avenir à tous ? - Les vingt ans du Rapport Brundtland » - Bruxelles le 17 octobre **INSCRIPTIONS JUSQU'AU 12/10**

“Sustainable development is development that meets the need for the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs”. Qui ne connaît cette définition du développement durable? On a pu la lire pour la première fois dans le rapport « Our Common Future », rédigé en 1987 par la Commission mondiale pour l'environnement et le développement, présidée par le premier ministre norvégien de l'époque, Mme Gro Harlem Brundtland.

« Our Common Future », mieux connu sous le nom de « Rapport Brundtland », n'a pas seulement apporté une définition au développement durable, mais il a aussi défini un large cadre de pensée et un processus politique avec des jalons, tels que les conférences de Rio (1992) et Johannesburg (2002).

Vingt ans après sa publication, ce rapport n'a encore rien perdu de son actualité et de sa pertinence, et le CFDD utilise l'opportunité de cet anniversaire pour organiser une conférence. L'objectif est de jeter un coup d'œil en arrière, mais surtout de regarder vers l'avant. Le développement durable est-il encore « notre avenir à tous » après deux décennies? Qu'est-ce qui a déjà été réalisé, où les efforts sont-ils le plus nécessaires, quels sont les nouveaux défis qui se présentent et comment pouvons-nous les aborder? Ces questions seront traitées tant par l'un des auteurs du rapport que par un membre du gouvernement fédéral, qui commentera l'influence du rapport sur la politique de notre pays. Les points de vue de divers groupes sociétaux entrent également en ligne de compte : nous avons invité des représentants de ces groupes, qui sont familiarisés avec le développement durable, et qui peuvent nous expliquer comment cette vision a déjà été traduite dans leur organisation, et comment elle peut être davantage promue. Le développement durable n'est en effet pas seulement une mission pour les autorités : c'est aussi l'affaire du citoyen et de ses organisations. Tous les acteurs doivent œuvrer ensemble pour un futur durable – et cela aussi se trouvait déjà il y a 20 ans dans le Rapport Brundtland.

Cette conférence, en présence du Prince Philippe, président d'honneur du CFDD, a lieu le mercredi 17 octobre à 9 h au Palais d'Egmont à Bruxelles. Vous trouverez plus d'informations au sujet du programme, du lieu et de l'inscription sur notre site

<http://www.frdo.be/fr/pubfr/sympfr/f2007brundtland/f2007brundtland.htm>

Attention : la participation à la conférence est gratuite, mais il est nécessaire de s'inscrire **au plus tard le vendredi 12 octobre**

[Retour au contenu](#)

2. Avis pour un set d'indicateurs pour le développement durable au niveau belge

Le développement durable nécessite une politique transversale, dans laquelle des préoccupations d'ordre économique, social et écologique sont intégrées. Pour mener une telle politique, des instruments de mesure sont indispensables: des indicateurs pour évaluer la situation de fait, identifier les tendances non durables, évaluer la politique, élaborer des scénarii futurs et prédire l'impact de mesures. Le CFDD a toujours souligné l'utilité de ces indicateurs, et a plaidé pour un tableau de bord national du développement durable, tel qu'il existe déjà chez certains de nos voisins. Ce tableau de bord constituerait un élément clé dans le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de développement durable – une stratégie de couloir qui, pour un pays comme la Belgique, avec sa répartition complexe des compétences en matière de DD, est d'une importance capitale.

Dans cette optique, le CFDD a depuis l'année passée effectué en son sein un travail de réflexion autour de l'élaboration d'une liste d'indicateurs de développement durable, en tant qu'apport de la société civile à un tableau de bord national. Vu cette dimension nationale, les Régions et Communautés ont également été associées à ses discussions.

Les discussions menées au sein du conseil ont récemment abouti à un avis, avec une liste d'indicateurs qui s'articule autour de dix thèmes et comporte trois niveaux. Ceci donne quatorze indicateurs clés, complétés par des indicateurs explicatifs et des indicateurs complémentaires : *PIB réel par tête, productivité totale des facteurs, taux d'activité entrepreneuriale, risque de pauvreté après transferts sociaux, chômage de longue durée, taux de dépendance des personnes âgées, espérance de vie en bonne santé, émissions de gaz à effet de serre, indice de flux de matières (à développer), indice de biodiversité, indicateur de saturation des réseaux de transport, ratio dette publique/PIB, APD en pourcentage du PNB, un indicateur lié à la mondialisation (à développer).*

Le CFDD insiste sur le fait que cette liste doit être considérée dans sa globalité pour mesurer l'état du développement durable en Belgique, et souligne qu'il s'agit d'un travail exploratoire : la liste proposée n'est certainement pas définitive, mais un premier projet que le conseil va affiner dans des exercices ultérieurs. Certains indicateurs doivent d'ailleurs encore être développés ou améliorés.

Le conseil espère néanmoins que cet avis contribuera à relancer la dynamique de construction d'une stratégie nationale de développement durable, et se déclare en tout cas disposé à participer de manière active à la construction d'une liste d'indicateurs de développement durable élaborée dans ce contexte.

Cet avis d'initiative a été approuvé par l'Assemblée Générale du CFDD le 28 septembre dernier, moyennant un vote contre. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2007a15f.pdf>

[Retour au contenu](#)

3. Avis sur un projet d'AR limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (SPFO et arsenic)

La directive européenne relative à la limitation de la mise sur le marché et de l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses est régulièrement adaptée sur la base d'informations actualisées au sujet de la nocivité des substances. Récemment, deux directives ont apporté des adaptations en ce qui concerne l'emploi de sulfonates de perfluorooctane (SPFO) et des composés de l'arsenic. Ces directives doivent être transposées dans le droit belge. En exécution de la loi relative aux normes de produits, le ministre de l'Environnement Bruno Tobbacq a demandé un avis à ce propos.

En ce qui concerne les SPFO, la nouvelle directive a pour but d'introduire dans le marché interne des prescriptions harmonisées tout en assurant un niveau de protection élevé de la santé humaine et de l'environnement.

L'autre nouvelle directive vise à harmoniser la législation en matière de l'utilisation de certains composés de l'arsenic comme biocides pour le traitement du bois, entre autres pour le marché d'occasion. Une disposition de cette directive laisse le choix aux états membres d'autoriser du bois

traité avec une certaine sorte de solution cuivre, chrome ou arsenic qui était utilisée dans la Communauté avant le 30 septembre 2007;

- pour un emploi ou réemploi pour des applications précitées,
- pour le marché d'occasion pour des applications précitées.

Ces applications concernent par exemple des bâtiments non résidentiels, des ponts, des poteaux de transmission électronique et téléphonique.

Dans son avis, le CFDD constate que le projet d'AR est une transposition correcte des deux directives. Le conseil demande cependant que la transposition de la disposition de la directive relative aux composés de l'arsenic soit adaptée : à côté de la mise sur le marché d'occasion de ce bois, l'emploi et le réemploi devraient également être autorisés. Ceci permettrait de prolonger la durée de vie du produit.

Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 28 septembre dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2007a14f.pdf>

[Retour au contenu](#)

4. Avis sur le Plan d'action mondial de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)

Le 6 février 2002, le Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) a approuvé l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (*Strategic Approach to International Chemicals Management*, SAICM). Lors du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en septembre 2002, la SAICM a une nouvelle fois été validée et l'objectif suivant a également été repris de la SAICM: "*Cette stratégie a pour but de réaliser une gestion rationnelle des produits chimiques pour réduire au minimum d'ici 2020 les conséquences néfastes de l'utilisation de produits chimiques sur la santé humaine et l'environnement.*"

En 2009, la Belgique doit remettre un rapport sur les mesures qu'elle prend dans le cadre de la SAICM. Pour préparer déjà ce rapport de suivi, le gouvernement souhaite savoir quelles sont les actions déjà en cours ou en préparation en Belgique et quelles sont celles auxquelles il faut accorder la priorité. Le 1^{er} juin 2007, le conseil a reçu une demande d'avis de la part du Ministre Tobbacq à ce propos.

Dans son avis, le conseil constate qu'il existe une zone de tension entre le caractère volontaire des engagements pris dans le Plan d'action mondial d'une part et les objectifs convenus pour 2020 d'autre part. Le CFDD juge indiqué que dans le processus de SAICM un planning de trajet soit convenu avec indication des parties impliquées et des ressources nécessaires, avec une évaluation intermédiaire. La mise en œuvre de certains traités internationaux relatifs aux substances chimiques doit être renforcée dans une série de cas. La Belgique devrait ratifier les conventions de l'Organisation Internationale du Travail qui concernent les risques liés aux substances chimiques sur le lieu de travail.

Octroyer une aide technique et financière aux pays qui en ont le plus besoin, est selon le conseil, une priorité pour l'autorité belge, vu le profond fossé entre le monde industrialisé et les pays moins développés en matière de gestion des substances chimiques. La coopération au développement belge devrait utiliser les profils nationaux de ses pays partenaires - une évaluation de la gestion des produits chimiques au niveau national aux fins de détermination des lacunes et de l'ordre de priorité des besoins - pour y encourager la réalisation d'une stratégie nationale de gestion des produits chimiques et apporter son soutien dans un processus participatif.

Le conseil estime que l'autorité belge doit veiller à ce que les meilleures pratiques en matière de production, distribution, commerce, utilisation et élimination des substances chimiques soient encouragées ou, si nécessaire et possible, imposées, et souligne l'importance de contrôle, d'inspection et de surveillance pour assurer le suivi des mesures décidées.

Le CFDD juge indiqué de parler d'une gestion durable des substances chimiques, plutôt que de gestion rationnelle. Cette formulation met en effet davantage l'accent sur une approche intégrée, sur la participation et sur la recherche de situations win-win tant aux niveaux environnemental et social qu'au niveau économique.

Finalement, le CFDD espère que REACH encouragera des règles du jeu identiques dans le monde entier. Le conseil juge utile d'informer les pays en développement sur les conséquences et les avantages que REACH entraînera.

Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD le 28 septembre dernier. Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2007a13f.pdf>

[Retour au contenu](#)

5. Avis relatif au rapport d'avancement 2007 sur la Stratégie de Lisbonne- Mise en oeuvre du Programme national de Réforme de la Belgique

En 2005, le Conseil Européen a approuvé la nouvelle stratégie de Lisbonne « pour la croissance et l'emploi ». Dorénavant, l'approche nationale devient plus importante : les Etats membres doivent désormais transposer les lignes directrices en programmes nationaux de réforme (PNR) tous les trois ans, et rapporter chaque année sur les progrès réalisés.

Le CFDD a été consulté en 2005 par le premier ministre en vue de l'élaboration du PNR belge, et en 2006 en vue du premier rapport d'avancement sur le PNR. En juin de cette année-ci, le conseil a reçu une demande d'avis pour le deuxième rapport d'avancement.

Dans son avis, le CFDD demande que le rapport d'avancement 2007 de la Belgique pour la stratégie de Lisbonne :

- Soit rédigé par un large éventail d'acteurs, qui représentent les trois dimensions de la stratégie de Lisbonne – y compris l'environnement
- Réfère explicitement à et établit un lien avec les processus politiques en matière de développement durable dans notre pays (e.a. la stratégie nationale de développement durable)
- Contienne un rapport sur les progrès concernant la stratégie nationale en faveur de la promotion de modes de production et de consommation durables et sur le « plan national d'action pour les achats publics verts » (comment notre pays compte-t-il rattraper son retard dans le domaine des achats publics durables ?)
- Indique les opportunités et les risques dans le domaine de la fiscalité environnementale en Belgique
- Prête attention aux possibilités qu'offre l'instrument d'une « évaluation des incidences des décisions sur le développement durable » (EIDDD) pour une intégration des objectifs économiques, sociaux et écologiques de la stratégie de Lisbonne
- Traite plus profondément de la politique d'innovation en Belgique
- Dans ce cadre, rapporte largement sur le Plan national d'Action pour les Technologies de l'Environnement (ETAP)
- Plaide pour une politique de coupole intégrée de l'éco-innovation en Belgique pour répondre aux défis sociétaux, et pour réaliser cela, annonce une Commission comprenant les autorités concernées et les acteurs sociétaux
- Prenne en considération aussi bien le côté "offre" (financement de la R & D et de mise sur le marché, etc.), que "demande" de produits et processus éco-innovateurs.

Cet avis a été approuvé en consensus par l'Assemblée Générale du CFDD par procédure écrite, le 4 septembre dernier.

Cliquez ici pour le texte complet de l'avis:

<http://www.cfdd.be/fr/pubfr/avis/2007a12f.pdf>

[Retour au contenu](#)

6. Activités des groupes de travail

Groupe de travail Stratégies de développement durable

Le groupe de travail est impliqué, en collaboration avec le groupe de travail Sensibilisation et communication, dans la préparation du concept de l'enquête du CFDD « base sociétale du développement durable » 2008.

Groupe de travail Energie et climat

Pour le forum annuel du CFDD 2008 le thème du climat et de l'énergie a été proposé, et le groupe de travail collaborera à une proposition dans ce sens.

Groupe de travail Relations internationales

Le groupe de travail vient d'organiser le 3 octobre dernier, un séminaire interne pour clarifier les enjeux et les conséquences des choix sociétaux liés aux biocarburants. Les présentations des orateurs (Justus von Geibler, Wuppertal Institute, Gustav Resch, Vienna University, Richard Doornbosch, OCDE et Kyriakos Maniatis, Commission européenne) sont disponibles sur notre site : <http://www.frdo.be/fr/pubfr/sympfr/s2007biomasse/s2007biomasse.htm>



Groupe de travail Normes de Produits

Le GT a préparé un avis sur le Strategic Approach to International Chemicals Management (voir 4) et sur 2 projets d'AR limitant la mise sur le marché et l'emploi de certaines substances et préparations dangereuses (voir 3).

Groupe de travail Sensibilisation et Communication

Le groupe de travail est impliqué, en collaboration avec le groupe de travail Stratégies, dans la préparation de l'enquête « base sociétale du développement durable » 2008 du CFDD. Fin septembre, le GT a organisé un « press lunch » avec les responsables communication des organisations membres.

Groupe de travail Recherche scientifique

Le GT a finalisé un avis pour une liste belge d'indicateurs de développement durable (voir 2).

[Retour au contenu](#)

Le CFDD INFO est le bulletin d'information du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD). Le CFDD donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique en matière de développement durable. Le conseil organise également des activités destinées à renforcer la base sociale du développement durable.

La reproduction d'articles du CFDD INFO avec mention de la source est autorisée.

Adresse : rue Ernest Blérot 17, 1070 Bruxelles (Belgique)

Téléphone : +32-2-743 31 50

Fax : +32-2-743 31 59

mail@frdo-cfdd.be

<http://www.frdo-cfdd.be>

Si vous n'avez pas reçu ce bulletin d'information directement dans votre mailbox et si vous souhaitez vous y abonner gratuitement, il suffit d'envoyer un e-mail avec comme sujet « abonnement » à l'adresse ci-dessus, avec mention du nom, de l'organisation (facultatif), de l'adresse et de l'adresse mail. Merci d'indiquer également la langue dans laquelle vous désirez le recevoir (FR ou NL). Si vous

ne désirez plus recevoir le *CFDD INFO*, il suffit d'envoyer un mail vide avec comme sujet «unsubscribe ».